

## Aides aux entreprises face à la crise sanitaire

**L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus ? La Ville vous propose un panorama des aides dédiées aux professionnels.**

### Les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises

- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- Remise d'impôts directs
- Report du paiement des loyers et factures
- Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs
- Prêt garanti par l'État
- Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
- Dispositif de chômage partiel
- Médiateur des entreprises en cas de conflit
- Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices

[Retrouvez tout le détail de ces mesures et les démarches à effectuer en cliquant ici](#)

### Les mesures de la région Île-de-France

- Fonds de solidarité : jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises de 0 à 20 salariés
- Centrale d'achat pour les collectivités et entreprises franciliennes
- Prêt rebond à taux zéro pour soutenir la relance d'activité des entreprises dont la trésorerie est fragilisée
- Fonds résilience : avance remboursable à taux zéro de 3 000 à 100 000 euros à destination des entreprises à partir de 1 salarié et sans maximum d'effectif, demande à faire avant le 17 mars 2021
- Chèque numérique commerçants et artisans
- Prêt croissance TPE : plan de financement des investissements matériels et immatériels, l'augmentation du besoin en fonds de roulement
- PM'UP Covid-19 :
- Plan d'urgence entreprises :
- Plateforme solutions Covid-19 : fédérer et faciliter la mise en relation des fournisseurs et demandeurs

[Retrouvez tout le détail de ces mesures et les démarches à effectuer en cliquant ici](#)

### Mais aussi...

[Prêt atout : BPI France BPI France renforce la trésorerie de votre entreprise](#)

### La CCI Paris Île-de-France répond à vos interrogations

Avec le dispositif "CCI Urgence Entreprise", la CCI Paris Ile-de-France répond aux interrogations des entrepreneurs pour faire face à la crise sanitaire actuelle.

Chefs d'entreprise, commerçants vous êtes démunis face aux restrictions mises en place par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et la crise sanitaire qui en découle ?

Les conseillers vous accompagnent pendant toute la durée de la crise au [01 55 65 44 44](tel:0155654444).

- information : mise en place du télétravail, recours à l'activité partielle, gestion des relations avec vos clients, fournisseurs, banques...
- assistance au montage des dossiers de demande d'aides
- facilitation des relations avec les administrations : report de charges sociales et fiscales...

[Fiches pratiques, webinars, ... sont à consulter ici.](#)



Contact

Numéro spécial d'informations sur les mesures d'urgences pour les entreprises et associations en difficulté :

- 0806 000 245

Document(s)

[En savoir plus sur Fonds Résilience](#)

Liens utiles

[Confinement : Informations, actualités & dispositions](#)